



Maidières, le 31.03.2023

Conseil Municipal du 21 Mars 2023 à 20h30 – Procès-verbal de séance

Présents

Floriane ANDRE, Gérard BOYÉ, Yusuf CELEBI, Chantal CLEMENT, Michèle KITTLER, Stéphanie KLEIN-CITRO, Jean-Luc MARIN, Jean-Louis MONTEIRO, Dimitri OLIVIER, Kévin ROUSSEL, Patrice THOUVENOT, Laurence VARINOT, Claude VOIRET, Denise VORTEMANN, Florence WSZEDYBYL.

Absents Excusés

Jennifer BERVARD ;
Stéphane QUENELLE ayant donné pouvoir à Stéphanie KLEIN-CITRO ;
Philippe VIEILLEFOSSE ayant donné pouvoir à Gérard BOYÉ ;
Joëlle SCHOOR ayant donné pouvoir à Michèle KITTLER.

Ordre du jour

La séance s'est tenue en mairie, à la salle du conseil municipal, en mairie.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Floriane ANDRE. Le quorum est atteint au début de la séance ainsi que lors des votes.

La secrétaire de mairie en charge du budget de la commune est présente pour détailler les comptes administratifs et de gestion.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Février 2023

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le 20 Février 2023 à la salle du conseil municipal.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote pour une publication officielle.

→ Résultat du vote :

- Votants : 18
- Pour : 18

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2. Comptes administratifs 2022 (Commune et eau)

Avant de laisser la parole à la secrétaire de mairie en charge du budget de la commune, M. le Maire précise que dans le cadre d'un changement de nomenclature, les comptes administratifs feront l'objet d'une délibération ce mardi 21 mars 2023 au lieu du mois de juin.

Les comptes administratifs principal et eau sont présentés dans les détails par la secrétaire de mairie. En conclusion, nous retiendrons :

Résultats du budget principal 2022

- Section Fonctionnement : Dépenses = 890 628, 79 €
Recettes = 941 105,46 €
Report 2022 : 167 144,33 €
Résultat clôture 2023 : 217 621,00 €

Nous remarquons un excédent de fonctionnement, reporté pour l'année 2023.

- Section Investissements : Dépenses = 149 139,84 €
Recettes = 160 656,05 €
Report 2022 : 60 632,21 € €
Résultat clôture 2023 : 72 348,45 € €

M. le Maire quitte la salle du conseil pour le vote du compte administratif du budget principal 2022.

→ Résultat du vote :

- Votants : 17
- Pour : 17

Résultats du budget principal 2022 approuvés à l'unanimité.

Résultats du budget eau 2022

- Section Fonctionnement : Dépenses = 91 762,21 €
Recettes = 90 207,85 €
Report 2022 : 97 635,40 €
Résultat clôture 2023 : 96 081,04 €

Nous remarquons un excédent de fonctionnement, reporté pour l'année 2023.

- Section Investissements : Dépenses = 27 419,68 €
Recettes = 43 698,45 €

Report 2022 : 129 910,58 €

Résultat clôture 2023 : 146 189,65 €

M. le Maire quitte la salle du conseil pour le vote du compte administratif du budget eau 2022.

→ Résultat du vote :

○ Votants : 17

○ Pour : 17

Résultats du budget eau 2022 approuvés à l'unanimité.

3. Comptes de gestion 2022 (Commune et eau)

La secrétaire de mairie, en charge du budget de la commune, rappelle que les comptes de gestion sont établis par la trésorerie et comportent les budgets principal et eau de la commune. Les résultats sont strictement identiques aux comptes administratifs et sont consultables avant le vote.

Ces résultats sont soumis à délibération.

→ Résultat du vote :

○ Votants : 18

○ Pour : 18

Résultats des comptes de gestion 2022 approuvés à l'unanimité.

4. Affectation de résultats (Commune et eau)

La secrétaire de mairie précise que les résultats de fonctionnement des comptes administratifs du budget principal et eau sont excédentaires et seront reportés pour l'année 2023 au compte 002.

L'affectation des résultats est soumise au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

○ Votants : 18

○ Pour : 18

Résultats approuvés à l'unanimité

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023

Pour ce point, M. le maire informe les membres du conseil de son souhait de maintenir des taux identiques à ceux de 2022 compte tenu de la santé financière de la commune. Ces taux s'appliqueront comme suit sur les résidences secondaires et les logements vacants.

- Taxe foncière sur les terrains bâtis : 27,20%
- Taxe foncière sur les terrains non-bâties : 23,10%
- Taxe d'habitation : 8,72%.

Le produit prévisionnel est de 512 892 € pour la commune.

M. le Maire précise que l'état a augmenté le taux des bases d'imposition de 7.1 %.

Ces taux d'imposition sont soumis à délibération.

→ Résultat du vote :

○ Votants : 18

○ Pour : 18

Taux d'imposition approuvés à l'unanimité.

6. Application de la fongibilité des crédits

M. le Maire précise que le passage de nomenclature comptable de M14 à M57 donne au maire la possibilité de faire des transferts de crédits pour chaque chapitre comptable, sans passer par le conseil dans la limite de 7,5% du budget, sauf pour le chapitre 012 (charges du personnel).

Il doit informer son conseil si des transferts ont été réalisés.

Cette application est soumise au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

○ Votants : 18

○ Pour : 18

Application de la fongibilité des crédits approuvée à l'unanimité.

7. Provisions pour créances douteuses (Commune et eau)

Pour ce point, M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à partir de cette année, les créances douteuses (M49) seront inscrites sur les budgets primitifs au compte 6817.

Ces provisions sont soumises au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

○ Votants : 18

○ Pour : 18

Provisions pour créances douteuses approuvées à l'unanimité.

8. Attribution marchés trottoirs avenue Eisenhower

M. le Maire rappelle sa volonté de faire des appels d'offres pour la restructuration des trottoirs de l'avenue Eisenhower. En effet, trois sociétés ont été sollicitées pour remplir ces appels d'offres. Deux ont souhaité y répondre, à savoir Eurovia et STPL. Une réunion de la commission travaux a eu lieu le 13/03/2023 afin de comparer et choisir une société pour ces travaux. Les devis sont discutés mais restent semblables d'un point de vue qualitatif.

Entreprise	Montant Devis HT	Montant Devis modifié HT	Différence entre Devis 1 et Devis 2	Montant Devis modifié TTC
Eurovia	88 856,20 €	88 494,93 €	- 361,27 €	106 627,44 €
STPL	71 292,00 €	72 646,50 €	+ 1 354,50 €	87 175,82 €

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer ces travaux à la société STPL, la moins disant, et informe le conseil que la subvention DETR à hauteur de 30% est d'un montant de 26 152,50 €. Si le conseil accepte de travailler avec la société STPL, les travaux commenceront prochainement.

M. Jean-Louis MONTEIRO : M. Jean-Louis MONTEIRO demande si les travaux concerneront la dernière tranche de l'avenue Eisenhower.

Réponse de M. Gérard BOYÉ : M. le Maire précise que les travaux seront effectués sur le tronçon portant de l'intersection de l'allée Griffonchamps à l'entrée du Parc St-Guérin.

L'attribution des marchés est soumise au vote du conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 18
- Pour : 18

Résultats des comptes de gestion 2022 approuvés à l'unanimité.

9. Complément de la délibération du Compte 6232 (M14) devenu Compte 623(M57) (fêtes et cérémonies))

Pour ce dernier point, M. le Maire précise qu'il s'agit d'apporter un complément à la délibération du 21 mars 2022, les dépenses relatives au compte 6232 en M14 devenu 623 au compte 623 en M57.

Le conseil municipal doit compléter ladite délibération par une dépense supplémentaire : chèques cadeaux des agents communaux.

→ Résultat du vote :

- Votants : 18
- Pour : 18

Rectification comptable approuvée à l'unanimité.

Informations diverses

- Concernant la succession de Mlle VERELLE, M. le Maire a relancé Maître Olivier THOMAS, la délibération du précédent conseil lui étant transmise. L'estimation de la maison a été réalisée la semaine dernière par une agence.
- La conférence territoriale au sujet de la route départementale du Général Leclerc a été reporté au lundi 27/03/2023. Un consensus aurait été trouvé : la commune de Pont-à-Mousson reprendrait la rue Patton sans toutefois le pont de la gare.
- L'atelier de taille au verger pédagogique du 18/03 s'est bien déroulé. Les participants ont été satisfaits avant de rejoindre la troupe des Rats d'Auteurs pour un spectacle théâtral le soir à la salle des fêtes. Le dimanche 02/04 aura lieu le trail de Maidières.

Fin de séance : 22H00

Le Maire
Gérard Boyé



La secrétaire de séance
Floriane ANDRE